

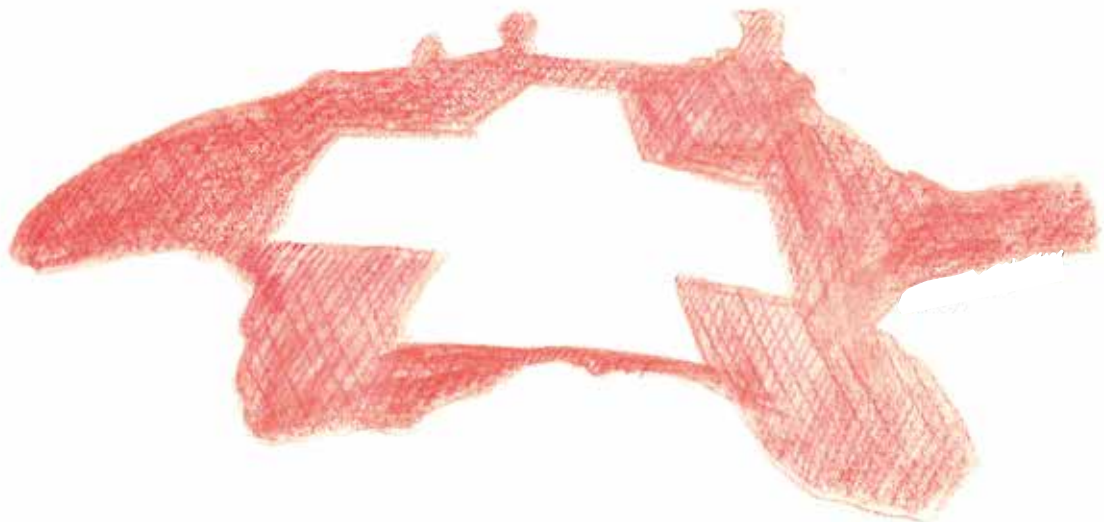
Papier de perspectives

# Pour une politique de communs innovatifs



Hugues Jeannerat  
Tina Haisch

Olivier Crevoisier  
Heike Mayer



**INNO-FUTURES**

Territorial innovation approaches, practices and policies:  
What possible futures?



Papier de perspectives

# Pour une politique de communs innovatifs



FONDS NATIONAL SUISSE  
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

*u<sup>b</sup>*

---

<sup>b</sup>  
UNIVERSITÄT  
BERN

**u**ne

UNIVERSITÉ DE  
NEUCHÂTEL

## Remerciements

Nous remercions chaleureusement les différentes organisations qui ont soutenu INNO-Futures :

- **Commission interacadémique sur la recherche alpine (ICAS)**
- **Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)**
- **Conseil de l'organisation du territoire (COTER)**
- **European Association of Development Agencies (EURADA)**
- **Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS)**
- **Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB)**
- **regiosuisse**
- **Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)**
- **Swiss Creative Center Neuchâtel (SCC)**
- **Union des villes suisses (UVS)**

Merci également à **David Herrmann**, pour sa contribution à la formulation de ce papier de perspectives et à l'animation de nos ateliers prospectifs, ainsi qu'à **Corinne Sutter, Jörg Herrmann** (Cartooche) und **Heinz Pfister** (Pfuschi), pour leur accompagnement artistique et leur humour très éclairant.

**Equipe scientifique du projet INNO-Futures :**

**Groupe de recherche en économie territoriale de l'Université de Neuchâtel :**

- **Olivier Crevoisier**
- **Delphine Guex**
- **Ariane Huguenin**
- **Hugues Jeannerat**
- **Christian Livi**
- **Victoriya Salomon**
- **Alain Segessemann**
- **Nelson Vera**

**Forschungsgruppe Wirtschaftsgeographie der Universität Bern :**

- **Sandra Bürcher**
- **Antoine Habersetzer**
- **Tina Haisch**
- **Heike Mayer**
- **Martin Warland**

Un grand merci à **Janina Keller** et **Claudia Baumann** de l'Université de Berne ainsi qu'à **Laura Amezquita** de l'Université de Neuchâtel pour leur précieuse contribution à l'organisation des différents ateliers prospectifs.

De même, nous tenons à remercier tout particulièrement et de tout cœur les participants et participantes aux différents ateliers qui ont nourri par leurs compétences riches et variées les réflexions présentées dans ce document.

---

- **Dan Acher**, Happy City Lab
- **Siegfried Alberton**, Centro competenze inno3
- **Luc Amgwerd**, Creaholic SA
- **David Avery**, Cleantech Fribourg
- **Nicolas Babey**, HE Arc
- **Daniel Baumgartner**, EBP AG
- **Danick Bionda**, Micronarc
- **Anne-France Borgeaud Pierazzi**, IMD
- **David Bourdin**, AGRIDEA
- **Lukas Bühlmann**, VLP-ASPAN
- **Michael Cafilisch**, Kanton Graubünden
- **Caroline Choulat**, Canton de Neuchâtel
- **Xavier Comtesse**, Swiss Creative Center
- **Jean-Luc Cornaz**, Swiss Global Enterprise
- **Emilio Dal Bo**, University of Turin; Italy
- **Roberta Dall'Olio**, EURADA+ERVET; Italy
- **Andreas Doering**, heidi.com SA
- **André Droux**, CTI
- **Pascal Edelmann**, Fondation Petite Cause Grands Effets
- **Thomas Egger**, SAB
- **Tandiwe Erlmann**, regiosuisse
- **Rafael Escamilla**, IVACE; Spain
- **Matthias Fischer**, Kanton Bern
- **Manuel Friesecke**, Regio Basilensis
- **Alexandre Gabus**, Innovarc
- **Fabio Giacomazzi**, urbass
- **Tamás Gyulai**, TehImpuls, Romania
- **Werner Harder**, BLW
- **Eric Jakob**, SECO
- **Bisera Kajmakoska**, Expert; Italy
- **Josef Känzig**, BFE
- **Christof Klöpfer**, BaselArea.swiss
- **Michel Lamblin**, Expert; France
- **Maria Lezzi**, ARE
- **Patrick Linder**, CEP
- **Lionel Lourdin**, Free IT Foundation
- **Arnaud Macquat**, Canton du Jura
- **Karen Maguire**, OECD; France
- **Carmelia Maissen**, Konferenz der Regionen
- **Anita Martinecz**, Kanton Zürich
- **Christoph Meier**, Platinn
- **Florence Meyer**, Agglo. urbaine du Doubs
- **Daniel Müller-Jentsch**, Avenir Suisse
- **Florian Németi**, CNCI
- **Christoph Niederberger**, VDK
- **François Parvex**, SEREC
- **Frédéric Quiquerez**, regiosuisse, SECO, ecopo
- **Virve Resta**, Kanton Bern
- **André Rothenbühler**, ARJB
- **Alexander Ruch**, ETH Zürich
- **Luca Salzano**, Novertur SA
- **Christian Saublens**, EURADA; Belgium
- **Audrey Saumon**, CDEP-SO
- **Thomas Scheurer**, ICAS
- **Roger Short**, ASTER; Italy
- **Lukas Sieber**, Greater Zurich Area AG
- **Christine Stirnemann**, Universität Bern
- **Martin Stokar**, SECO
- **Fabian Streiff**, Kanton Basel-Stadt
- **Alain Thierstein**, TU München
- **Eric Tissot**, Ville de La Chaux-de-Fonds
- **Silvia Tobias**, WSL
- **Philippe Weber**, Canton de Fribourg

## Copyright

Ce document est soumis au droit d'auteur.

Son contenu peut être reproduit et retravaillé à des fins non commerciales à condition qu'il soit cité en tant que source de la manière suivante :

INNO-Futures 2017, Université de Neuchâtel & Universität Bern

Toute utilisation et tout développement ultérieurs par des tiers doivent être disponibles publiquement aux mêmes conditions que le présent document.



**Attribution/  
Pas d'utilisation commerciale/  
Partage des conditions initiales à  
l'identique (CC-BY-NC-SA)**

# Sommaire

<b>Avant-propos</b>	<b>3</b>
<b>Toile de fond</b>	<b>5</b>
Innovation et compétitivité des territoires	5
Un contexte de changement économique et social	7
<b>Partie 1 :</b>	
<b>L'innovatisation des politiques suisses</b>	<b>9</b>
L'évolution des politiques de développement en Suisse	9
Des politiques sectorielles innovatisées	11
Coordination des politiques et développement durable	13
Limites des politiques sectorielles innovatisées en place	15
<b>Partie 2 :</b>	
<b>Les fondements d'une politique de commons innovatifs</b>	<b>17</b>
Vers une approche politique fondée sur les commons innovatifs	17
Pour une politique suisse de commons innovatifs	19
Faire du label suisse une marque d'innovation et un commun innovatif	21
Créer des commons innovatifs par des espaces d'expérimentation sociale	23
Soutenir une « économie des solutions » par une approche « productivo-résidentielle »	25
Un ancrage régional des commons innovatifs	27
Mise en œuvre d'une politique de commons innovatifs	29
Imaginer et concrétiser ensemble une nouvelle génération de politiques	31
<b>Galerie d'inspirations</b>	<b>33</b>
<b>Références</b>	<b>44</b>

## INNO-Futures

On attend souvent de la recherche qu'elle apporte des réponses à des questions de société. Cette approche sous-entend que des problèmes et des solutions existent et qu'il faut les découvrir. Les chercheuses et chercheurs sont alors censés présenter leurs travaux sous la forme de résultats finaux et de recommandations économiques, sociales ou politiques.

Mené entre 2014 et 2016 par des chercheuses et chercheurs des Universités de Neuchâtel et de Berne, le projet INNO-Futures avait pour but d'imaginer le futur possible des politiques et des pratiques d'innovation en Suisse à l'horizon 2030 à travers un dialogue interactif entre sciences et société.

Les différentes recherches mobilisées au cours de ce projet n'apportaient pas en soi des solutions aux problèmes actuels et futurs de l'innovation en Suisse. Elles permettaient de poser un regard renouvelé, parfois décalé, sur les théories, les pratiques et les politiques.

Mises en débat sous la forme de thèses provocatrices, ces recherches ont été le point de départ de cinq ateliers prospectifs menés avec des responsables publics et de différents groupes d'intérêts économiques et territoriaux. Ainsi, ces ateliers visaient-ils moins à apporter des solutions scientifiques aux problèmes de la société qu'à instaurer un débat créatif où des questions et des ébauches de solutions pouvaient être imaginées et développées collectivement.





# Avant-propos

L'innovation est le moteur des pays industrialisés, un générateur de revenus et un vecteur de prospérité. Mais que signifie le terme « innovation » ? Quels sont les objectifs économiques et sociaux poursuivis par l'innovation et les politiques d'innovation ?

Hugues Jeannerat  
Tina Haisch  
Olivier Crevoisier  
Heike Mayer

Le projet INNO-Futures visait à requestionner certains modèles théoriques et politiques dominants à la lumière de différentes recherches menées aux Universités de Neuchâtel et de Berne. Son objectif n'était, en soi, pas de poser des limites à l'innovation ou à la croissance économique. Pour comprendre ces modèles aujourd'hui et imaginer leur possible évolution future, il est nécessaire de comprendre le contexte historique dans lequel ils se sont développés et établis.

**Pour cela, ce papier de perspectives est organisé en deux parties :**

## **Partie 1 :**

La première partie met en évidence la place toujours plus importante prise par l'innovation dans de nombreuses politiques en Suisse et parle d'un processus historique d'« innovatisation ».

## **Partie 2 :**

La seconde partie propose une vision possible des politiques de demain, celle des « communs innovatifs ».

Cette vision possible des politiques d'innovation futures est née de réflexions collectives portant sur les limites, les risques et l'évolution des théories, des pratiques et des politiques d'innovation actuelles. Dans quels domaines l'innovation est-elle soutenue en priorité ? Pourquoi les innovations sociales sont-elles souvent négligées par les politiques d'innovation ? Pourquoi ces politiques impliquent-elles peu les consommateurs et la société civile ? Qui décide quelle innovation doit être financée et comment ? Qui définit les risques et les bénéfices de l'innovation pour l'économie et la société ?

INNO-Futures a été l'occasion pour nous de mettre en perspective nos recherches et certaines politiques suisses actuelles non pas depuis une « tour d'ivoire » isolée mais en interaction avec des représentantes et des représentants de milieux publics, économiques et sociaux très divers. Ce papier de perspectives est le fruit d'expériences, de critiques, de pensées et d'idées échangées avec ces personnes tout au long du projet. Il ne constitue pas la fin d'INNO-Futures mais une étape dans un processus de réflexions collectives que nous appelons à se prolonger.

## Trois concepts-clés des politiques d'innovation aujourd'hui

---



### La « triple hélice »

---

Décrites par certains comme une « triple hélice », la complémentarité entre science, industrie et pouvoirs publics est considérée comme déterminante pour l'innovation. Généralement, elle se concrétise politiquement par la mise en place de « parcs technologiques » ou « parcs d'innovation » visant à rapprocher la recherche et les entreprises, à soutenir la création de start-ups et à attirer des investisseurs.

La Commission pour la technologie et l'innovation (CTI), le projet de « Parc suisse d'innovation » ainsi que les différents parcs technologiques et incubateurs de start-ups cantonaux sont des instruments actuels d'une politique de triple hélice.

### Les « clusters »

---

Inspiré du cas de la Silicon Valley, le terme de « cluster » est né dans les années 1990 pour désigner les « grappes » d'activités innovantes d'une région spécifique et spécialisées dans un secteur particulier. Les « politiques de clusters » sont aujourd'hui un modèle d'action publique pour soutenir la mise en réseau d'entreprises et le transfert de technologies dans une région et un secteur privilégiés.

La Suisse ne connaît pas de politique de cluster au niveau national. Plusieurs politiques de ce type ont toutefois vu le jour aux échelons cantonal et intercantonal. Les clusters BioAlps, AlpICT, Micronarc, CleantechALPS en Suisse occidentale, le Medical Cluster ou le Cluster précision dans le canton de Berne ou encore le Logistikcluster à Bâle sont des exemples parmi d'autres.

### La base à l'exportation

---

Les politiques d'innovation actuelles sont généralement motivées par l'idée que la richesse d'une région et d'une nation est avant tout générée par des activités d'exportations dites « basiques ». L'innovation doit permettre de développer cette « base à l'exportation » en renforçant la compétitivité d'activités exportatrices nouvelles ou existantes. Le marché régional n'est pas le marché final de l'innovation. Il est le contexte d'incubation de nouvelles solutions (nouvelles entreprises, nouveaux produits, nouveaux processus) à terme exportables.

Ce principe de la base à l'exportation conditionne le financement de projets innovants dans le cadre de la politique régionale de la Confédération. Ce principe est aussi plus généralement invoqué pour justifier politiquement les autres programmes de soutien à l'innovation. Le tourisme est à ce titre considéré comme une activité exportatrice.

# Toile de fond

## Innovation et compétitivité des territoires

Dans les années 1980, différents modèles théoriques de développement économique et régional ont été élaborés pour expliquer la compétitivité de certaines régions et nations dans une économie globalisée.

Prenant acte du déclin des régions de tradition industrielle (Nord de l'Angleterre, de la France, de l'Italie, Ruhr, etc.) et du dynamisme de nouvelles régions (Toscane ou Emilie Romagne en Italie, technopoles californiennes, etc.), ces modèles ont proposé de nouveaux préceptes au développement économique et territorial :

- Pour être compétitifs, les pays développés doivent innover pour se distinguer des pays de production à bas coût.
- La proximité régionale de certaines entreprises, écoles, instituts de recherche et autorités publiques permet d'innover de manière flexible et de s'adapter à un marché global en perpétuel changement.
- Il faut encourager les régions à innover de manière spécialisée et dans des domaines qui leur sont spécifiques.
- Les régions sont des systèmes d'innovation spécifiques en concurrence les uns avec les autres sur des marchés d'exportation globaux.

Innover est aujourd'hui une préoccupation fondamentale pour les décideurs et décideuses politiques. L'exemple à succès de la Silicon Valley est souvent considéré comme un modèle d'innovation régionale à suivre. Inspirées par ce modèle, la plupart des politiques d'innovation actuelles se focalisent sur le transfert de technologie entre science et industrie :

La Silicon Valley sert de référence mondiale aux politiques d'innovation régionale et technologique.

- Les hautes écoles développent de nouvelles connaissances fondamentales ou appliquées pouvant permettre, à terme, la commercialisation de nouveaux biens et services.
- Les entrepreneurs et les entreprises innovantes sont capables d'exploiter économiquement de nouvelles connaissances scientifiques en créant de nouvelles start-ups, de nouveaux produits et de nouveaux outils de production.
- Les pouvoirs publics jouent un rôle de catalyseur entre science et industrie. Ils promeuvent la recherche fondamentale, encouragent les collaborations entre recherche et entreprises, soutiennent l'émergence de start-ups et créent des conditions-cadres permettant l'émergence de nouveaux marchés.

## L'économie collaborative : un débat emblématique de l'innovation aujourd'hui

---

Le terme d' « économie collaborative » suscite aujourd'hui de nombreux débats liés au développement d'activités mobilisant les technologies Internet pour valoriser l'usage plutôt que la propriété de biens et de ressources à travers des plateformes d'échange, de partage, de mutualisation ou de location de biens et de prestations.

... pour certains, le succès d' « Uber » ou « Airbnb » montre la voie à suivre pour innover et maintenir la compétitivité économique de la Suisse ...



... pour d'autres, le modèle d'affaires et la position quelquefois dominante de ces start-ups étrangères représentent une concurrence déloyale pour les entreprises traditionnelles et menacent les conditions de travail ainsi que la sécurité des utilisateurs de ces plateformes (consommateurs, travailleurs, investisseurs) ...

... pour d'autres encore, l'économie collaborative ne doit pas être réduite à une « uberisation » de la société ; elle est un nouveau modèle d'échanges permettant une exploitation plus efficace et écologique des ressources et un engagement communautaire créateur de nouvelles valeurs économiques et sociales.

## Un contexte de changement économique et social

Les nations, les villes et les régions européennes font aujourd'hui face à des défis socio-économiques qui remettent en question les modèles dominants d'innovation et de compétitivité des territoires. Depuis la moitié des années 1980, l'économie mondiale a connu une période de relative stabilité et de croissance sans grandes fluctuations, une période qualifiée par certains économistes de « grande modération ». La crise financière de 2008 et ses prolongements actuels ont cependant révélé de manière dramatique les risques et les points faibles du système économique en place. L'influence et la complexité toujours plus grandes de l'industrie financière dans nos sociétés engendrent de nouvelles incertitudes et d'importantes disparités entre les nations, les régions et les populations. Prenant acte du réchauffement climatique, des catastrophes environnementales et de la finitude des ressources naturelles, les débats autour du développement durable remettent également en question le paradigme de croissance et de concurrence établi. En outre, la numérisation de l'économie et de la société entraîne une automatisation et une externalisation toujours plus grandes des activités de production routinières qui menacent les emplois existants.

La Suisse n'est pas épargnée par ces nouveaux défis socio-économiques et politiques globaux. Conséquences directes de la crise de 2008, les réformes bancaires et fiscales en cours ainsi que la cherté du Franc mettent sous pression la place économique suisse. Le secteur financier et les industries d'exportation doivent faire face à d'importants changements structurels. De même, l'aspiration grandissante des citoyens et des politiques à des modes de production et consommation plus durables et plus écologiques crée de nouvelles opportunités mais aussi de nouveaux risques pour l'économie suisse. D'une part, de nouvelles restrictions en matière d'aménagement du territoire compliquent par exemple le développement touristique de certaines régions alpines. D'autre part, les nouvelles technologies et les nouveaux marchés « greentech » ou « cleantech » sont appréhendés par les entreprises et les politiques comme des opportunités de développement de solutions innovantes qui seraient à la fois durables et compétitives.

Dans un contexte en perpétuel changement, innover et soutenir l'innovation est donc devenu un enjeu politique majeur. Au cours des dernières années, de nombreux instruments de soutien à l'innovation ont été créés ou consolidés pour renforcer la compétitivité de la Suisse, de ses villes et de ses régions dans les domaines de la recherche, de l'agriculture, de l'énergie, du tourisme et de l'industrie.

Dès lors, les concepts et les politiques mis en place au cours des dernières années pour soutenir l'innovation et la compétitivité restent-ils pertinents face aux défis socio-économiques actuels ? Serait-il plus judicieux de s'orienter davantage vers une approche « post-industrielle » des politiques d'innovation ? Les débats actuels en Suisse au sujet de l'« économie collaborative », de l'« industrie 4.0 » ou des « fintechs » illustrent bien ce dilemme auquel seront confrontées les politiques d'innovation de demain.

Les solutions politiques suisses correspondent-elles aux nouveaux défis économiques et sociaux actuels ?



## **L'innovatisation de la politique de recherche**

Développées dès les années 1940 pour prévenir le risque de récession économique, les premières politiques suisses d'innovation ont tout d'abord visé la recherche appliquée. Dans les années 1990, ces politiques ont été élargies à l'ensemble de la recherche afin de promouvoir plus généralement la compétitivité de l'économie d'exportation suisse. Créée en 1993, la Commission extraparlamentaire pour l'innovation et la technologie (CTI) devient en 2008 l'organe promotionnel et décisionnel de la Confédération chargé de soutenir le transfert de connaissance entre la recherche et l'économie. Actuellement, le projet « Innosuisse » vise à en faire une agence plus autonome et plus efficace de soutien à l'innovation entre la recherche et l'économie.

Précédemment gérée par le Département fédéral de l'intérieur, la politique de recherche et formation est formellement rattachée au Département de l'économie depuis 2013 et est administrée par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Dans ce cadre, la Confédération et les cantons élaborent actuellement un projet de « Parc suisse d'innovation » visant à promouvoir un réseau national d'innovation organisé autour des deux Ecoles polytechniques fédérales en collaboration avec les autres Hautes Ecoles de Suisse.

## **L'innovatisation de la politique régionale**

L'entrée en vigueur de la nouvelle politique régionale de la Confédération (NPR) en 2008 marque un tournant important dans la manière de concevoir le soutien fédéral aux régions de montagne et autres régions rurales industrielles ou frontalières.

Afin de stimuler le dynamisme local et l'esprit d'entreprise, cette politique soutient des programmes et des projets régionaux, cantonaux ou intercantonaux stimulateurs d'innovation. Elle se distingue ainsi de la précédente Loi fédérale sur l'aide à l'investissement pour les régions de montagnes (LIM) qui visait à assurer le financement d'infrastructures de base nécessaires au développement socio-économique de ces régions.

Ce changement de paradigme vise à engager davantage les entreprises et les intermédiaires publics ou privés de l'économie dans des projets collectifs ainsi que dans des systèmes d'innovation régionaux créateurs de valeur principalement dans l'industrie et le tourisme.

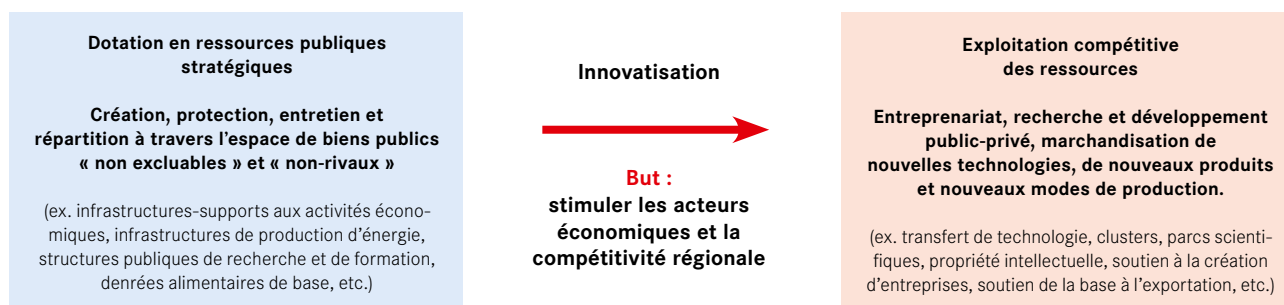


### L'évolution des politiques de développement en Suisse

De l'après-guerre aux années 1990, le rôle de l'Etat était avant tout de promouvoir et d'assurer une dotation suffisante et équitable en ressources publiques stratégiques pour l'économie et la société. Les politiques mises en place avaient principalement pour but de soutenir la création, la protection, l'entretien et la répartition de biens publics pouvant être utilisés par les uns et les autres de manière non rivale et non excluable (ex. infrastructures et services publics élémentaires, structures publiques de recherche et de formation, approvisionnement énergétique et alimentaire de base).

Au cours des années 1980 et 1990, cette approche du rôle de l'Etat a progressivement évolué pour prendre davantage en compte les nouveaux enjeux de la mondialisation et du commerce international. De nouveaux objectifs politiques ont été définis dans le but de promouvoir le dynamisme et la compétitivité des activités économiques suisses sur les marchés internationaux. Le rôle de l'Etat n'a alors plus seulement été d'assurer une dotation en ressources publiques stratégiques mais également de stimuler une exploitation compétitive de ces ressources. Différents instruments de soutien à l'entrepreneuriat, au transfert de technologie et au développement de produits et de processus de production innovants ont alors été mis en place, parfois en complément, parfois en remplacement des politiques en vigueur.

### « Innovatisation » des politiques de développement économique en Suisse

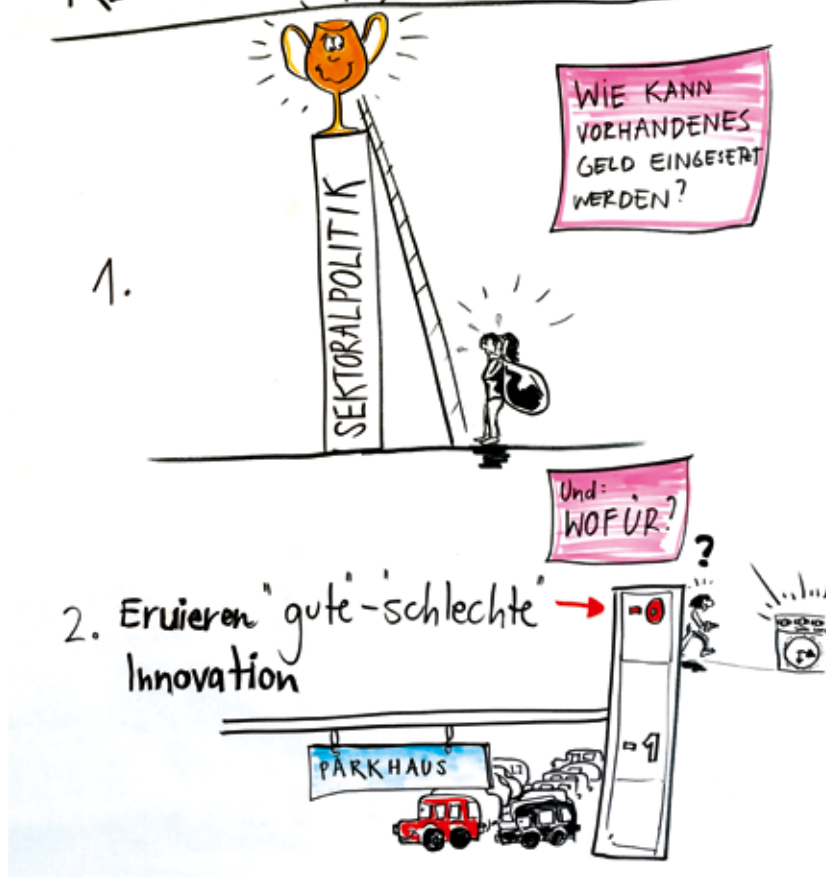


Au cours des vingt dernières années, l'innovation est ainsi devenue un axe prioritaire des politiques de recherche et formation, de promotion économique et de développement régional pour la Confédération et les cantons suisses. Ce soutien stratégique à l'innovation ne prend pas la forme d'une seule politique générale d'innovation pour la Suisse. Il est progressivement devenu un principe fondamental de nombreuses politiques dites « sectorielles », telles que la politique agricole, la politique régionale, la politique de recherche et formation, la politique du tourisme ou encore la politique de l'énergie.

En d'autres termes, la promotion de l'innovation en Suisse ne s'incarne pas dans une seule politique mais est le résultat d'une « **innovatisation** », au cours du temps, de différentes politiques existantes. Cette innovatisation illustre un tournant dans la manière de concevoir le rôle de l'Etat dans la création et la gestion des ressources propices au développement économique et social de la Suisse, de ses cantons et de ses régions.

En Suisse, le soutien à l'innovation est dispersé dans différentes politiques sectorielles.

# REGIONALPOLITIKER



## L'innovatisation de la politique du tourisme

Jusqu'aux années 1990, la politique touristique de la Confédération s'est principalement limitée au marketing et à la promotion de la Suisse sur la scène internationale. Elle finance pour cela la fondation Suisse Tourisme depuis 1955. Au début des années 1990, le tourisme suisse fait face à une concurrence internationale toujours plus grande. Le secteur peine à rester compétitif et connaît une crise persistante. En réponse à cette crise, la Confédération instaure en 1997 une politique d'encouragement à l'innovation et la coopération dans le domaine du tourisme (loi Innotour). Dès lors, elle soutient des projets locaux, régionaux et nationaux permettant de développer une offre touristique attractive et d'améliorer la coopération entre les différents acteurs du secteur.

Depuis 2008, la nouvelle politique régionale (NPR) apporte un soutien supplémentaire aux innovations touristiques régionales. En 2011, une nouvelle politique Innotour est instituée. Elle encourage prioritairement les projets d'innovation, de coopération et de développement du savoir d'envergure nationale. Elle est ainsi conçue de manière complémentaire à la NPR.

## L'innovatisation de la politique énergétique

Prenant acte de la crise pétrolière de 1973, de préoccupations internationales grandissantes concernant l'épuisement des ressources naturelles ainsi que de l'accident nucléaire de Tchernobyl de 1986, la Confédération élabore sa première politique énergétique durant les années 1980. Cette politique est formellement instituée en 1991 par un article constitutionnel chargeant l'Etat d'« assurer un approvisionnement énergétique suffisant, diversifié, sûr, économique et compatible avec les impératifs de la protection de l'environnement ».

Parallèlement à la mise en place de conditions-cadres et de mesures incitatives visant à promouvoir un approvisionnement et une utilisation durables de l'énergie, la recherche et le développement de technologies propres (« cleantech ») sont devenus, au cours des vingt dernières années, un enjeu toujours plus important de cette politique. Depuis 2011, la Confédération fait du soutien aux innovations « cleantech » un pilier de sa stratégie énergétique 2050. Ces innovations doivent permettre un tournant vers une exploitation non nucléaire et durable de l'énergie. Elles sont également censées renouveler et renforcer la compétitivité de l'économie suisse au plan international.

## L'innovatisation de la politique agricole

Entre 1950 et la fin des années 1980, la politique agricole (PA) de la Confédération a eu principalement pour but de garantir un approvisionnement alimentaire de base pour la population. Afin de maintenir les exploitations existantes et accroître leur productivité, des mesures de protection contre les importations et différentes subventions à la production agricole suisse et à son écoulement sur les marchés nationaux et internationaux ont alors été mises en place.

Au cours des vingt dernières années, plusieurs réformes successives de cette politique ont progressivement libéralisé l'activité productive de l'agriculture. Encourager l'entrepreneuriat et l'innovation est ainsi devenu un domaine d'action toujours plus important. La PA 2014-2017 fait de l'innovation un objectif aujourd'hui prioritaire pour accroître la compétitivité de l'agriculture et de la filière agroalimentaire aux plans national et international. En parallèle de ce soutien à la compétitivité, des paiements directs sont octroyés pour rémunérer les prestations d'intérêt public fournies par l'agriculture et nécessaires à un développement économique et social durable du pays.



# Des politiques sectorielles innovatisées

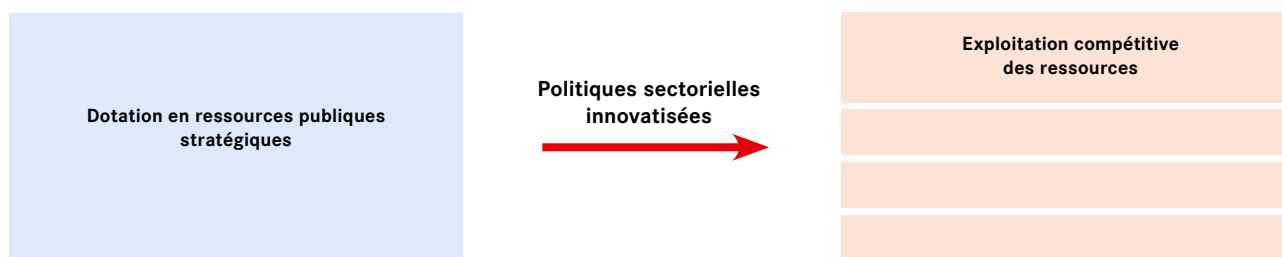
## Partie 1

Les politiques d'innovation de la Confédération sont avant tout des politiques par projet. Elles ne soutiennent pas certaines industries en particulier et évitent généralement de subventionner des organisations à long terme. Cette approche se distingue d'autres politiques européennes adossant la politique d'innovation à des industries spécifiques, notamment de nombreuses politiques de « cluster » en Grande Bretagne ou de « pôles de compétitivité » en France.

Les politiques d'innovation de la Confédération soutiennent principalement des projets monodimensionnels.

L'innovatisation progressive de différentes politiques en place (ex. politique pour la technologie et l'innovation, politique de l'énergie, politique agricole ou politique du tourisme) crée toutefois une certaine sectorialisation de l'innovation en Suisse. Les projets sont évalués sur la base de critères propres à chaque politique et ne peuvent pas être soutenus par plus d'une politique à la fois (principe d'interdiction d'un double financement public à un même projet). Cette sectorialisation a ses avantages et ses inconvénients.

### Pas de politique d'innovation consolidée mais des politiques sectorielles innovatisées

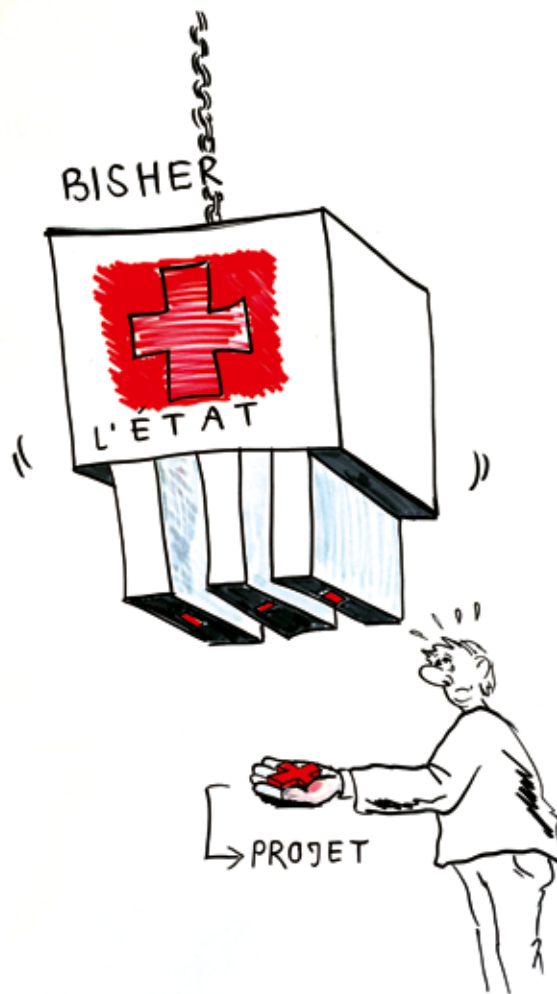


Les principaux avantages de politiques sectorielles innovatisées est de soutenir des projets dans des domaines d'action spécialisés et considérés comme prioritaires par la Confédération et les cantons. Cela permet de mieux identifier les enjeux, les objectifs et les moyens pour résoudre des problèmes spécifiques liés à un secteur donné. Les responsables et les destinataires d'une politique sectorielle sont aussi plus facilement identifiables car ils agissent dans un domaine d'action prédéfini.

Toutefois, le cloisonnement des politiques sectorielles ne favorise pas véritablement le développement de projets d'innovation multidimensionnels et multisectoriels. Or, la plupart des innovations se développent aujourd'hui à l'intersection de différents secteurs. Par exemple, les innovations dans le secteur agricole concernent aujourd'hui toujours plus le secteur de l'énergie et du tourisme. Egalement, les innovations technologiques et non-technologiques se combinent entre différents domaines d'activité pour répondre à des défis sociétaux élargis.

Les projets sectoriels induits par la demande politique prennent rarement en compte les problèmes multidimensionnels de la société.

Le soutien offert par des politiques sectorielles innovatisées crée souvent une demande sectorielle de projets. Favorisant plutôt des projets spécialisés et standardisés, les innovations soutenues ne répondent souvent que partiellement aux enjeux de développement plus généraux et complexes d'aujourd'hui.



## **Le volet 2 de la nouvelle politique régionale**

Depuis 2008, la nouvelle politique régionale (NPR) de la Confédération prévoit un volet d'action spécifiquement destiné à la coordination des différentes politiques fédérales ayant un impact territorial. Elle prévoit pour cela des mesures d'accompagnement administratives et financières visant à faciliter les complémentarités et à stimuler des synergies entre les différents instruments de soutien à l'innovation et au développement régional existants. Ce « volet 2 » de la NPR est encore peu utilisé et la manière de le mettre en œuvre est actuellement discutée par les différents partenaires concernés. Il soutient actuellement le « Programme pilote Territoire d'action économie » mis sur pied en 2016 par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et l'Office du développement territorial (ODT) pour promouvoir, dans le cadre du Projet de territoire Suisse, des projets socio-économiques innovants entre villes et campagnes.

## **Le Masterplan Cleantech de la Confédération**

Le Masterplan Cleantech établi en 2011 par la Confédération a pour but de promouvoir un pôle national d'innovation dans le domaine de la gestion efficace et de la production renouvelable des ressources. Il souhaite rapprocher les acteurs de la société, de l'industrie, de la recherche et des administrations publiques autour d'une vision économique, sociale et environnementale commune du paysage énergétique suisse à l'horizon 2020.

Porté par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), ce Masterplan est avant tout un outil de coordination des instruments de soutien existants dans les domaines de la formation, de la recherche, de l'innovation, de la promotion économique, de la production/consommation d'énergie et de la protection de l'environnement.

## **Les projets de développement régional impliquant l'agriculture**

Depuis 2007, l'Office fédéral de l'agriculture soutient des projets multisectoriels de développement régional. Il vise à promouvoir le développement régional et la création de valeur à travers des projets économiques, écologiques, sociaux ou culturels innovants et rassemblant des acteurs non seulement du monde agricole mais aussi du tourisme, de l'artisanat, de l'économie forestière et de la sylviculture.

Bien que centré sur l'agriculture, ce soutien vise à dépasser une logique sectorielle pour stimuler l'innovation et le développement régional au sein de systèmes de production-consommation complexes et de chaînes de valeur faisant intervenir des activités économiques, sociales et culturelles multiples.

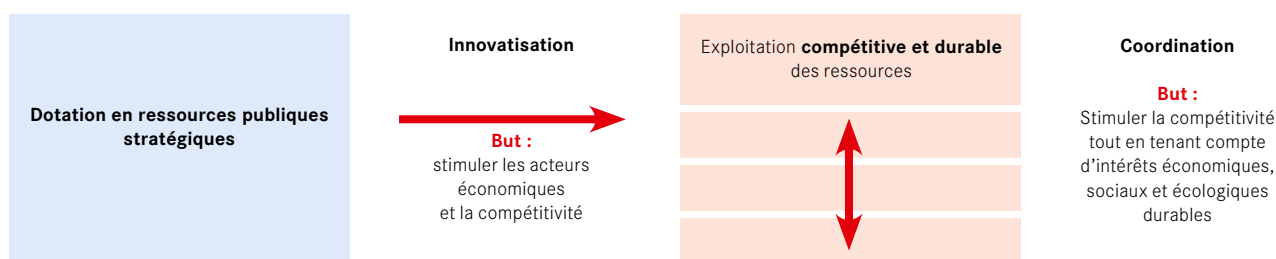
# Coordination des politiques et développement durable

Au cours des dernières années, harmoniser et coordonner les différentes politiques sectorielles et leurs instruments de soutien à l'innovation est devenu une préoccupation grandissante pour la Confédération et les cantons.

Cette coordination doit promouvoir une utilisation efficace des instruments à disposition en favorisant leurs synergies et en limitant leurs conflits potentiels. Depuis 1999, le développement durable a été inscrit dans la Constitution suisse et la plupart des cantons en ont fait un objectif prioritaire au cours des dernières années. Le développement durable est ainsi devenu un principe essentiel de la coordination des politiques.

La durabilité comme motif de coordination des différentes politiques sectorielles

## Politiques (sectorielles) actuelles : des programmes innovatisés et coordonnés



Dans cette perspective, les instruments d'innovation promus actuellement par la Confédération et les cantons cherchent à soutenir la compétitivité économique de la Suisse tout en répondant à des objectifs sociaux et environnementaux. L'exploitation compétitive et durable des ressources est donc aujourd'hui un enjeu majeur d'innovatisation et de coordination pour de nombreuses politiques fédérales et cantonales.

Renforcer la coordination entre les politiques est aujourd'hui un objectif prioritaire de plusieurs programmes de soutien à l'innovation, au développement économique et au développement territorial. Le « volet 2 » de la nouvelle politique régionale, le Masterplan Cleantech, ou encore les projets de développement régional impliquant l'agriculture en sont les principaux exemples.



## **Des start-up créées pour être vendues**

Les start-ups sont aujourd'hui souvent présentées comme des fleurons de l'innovation suisse et du transfert de connaissance entre les hautes écoles et l'économie du pays. Différents soutiens fédéraux et cantonaux ont été mis en place au cours des dernières années pour stimuler leur émergence dans le but d'encourager le développement de nouvelles entreprises compétitives internationalement et créatrices d'emploi en Suisse. La start-ups créées dans un garage qui se développe progressivement et engage finalement de nombreux employés dans la région est un modèle de référence pour ces politiques.

Bien que la Suisse connaisse aujourd'hui un nombre croissant de start-ups, celles-ci ne créent pas forcément d'emplois. Concentrés sur leur phase d'émergence, les soutiens publics existants ne suffisent généralement pas à promouvoir leur développement industriel. Les start-ups ayant un potentiel de croissance sont très souvent rachetées par de grandes entreprises multinationales capables d'investir rapidement dans leur développement et de les intégrer dans leur réseau global de production et de distribution. Ce phénomène est particulièrement observable dans les domaines medtech et biotech où les coûts d'entrée sur le marché sont très élevés (coûts élevés d'homologation et/ou de commercialisation).

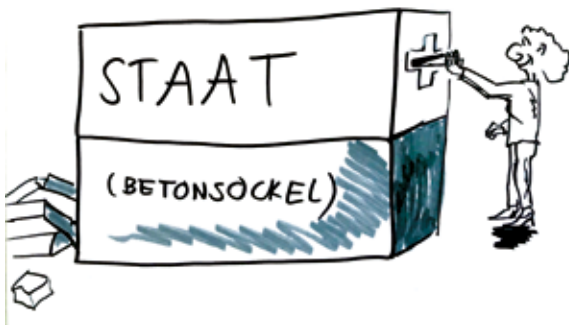
# Limites des politiques sectorielles innovatisées en place

Les politiques innovatisées actuelles ont toutefois d'importantes limites dans le monde d'aujourd'hui.

- **Une valorisation économique de l'innovation faite hors de Suisse :** La Suisse est depuis de nombreuses années au sommet de tous les classements internationaux de l'innovation. Cependant, les innovations peuvent aujourd'hui être captées et commercialisées toujours plus facilement et plus rapidement hors du pays. Cette réalité globale met en péril la régénération d'emplois et de revenus fiscaux attendue en contrepartie de dépenses en recherche et développement. Le développement en Suisse de technologies photovoltaïques pionnières mais leur exploitation commerciale à grande échelle par la Chine démontrent par exemple que la plus-value industrielle n'est pas forcément faite là où se fait l'innovation de pointe. Le rachat de start-ups ou d'autres entreprises innovantes par des firmes multinationales étrangères est un autre exemple de cette problématique.
- **Un soutien sélectif peu en phase avec la réalité complexe des innovations :** Les politiques actuelles tendent à soutenir l'innovation dans certains domaines privilégiés (énergie, tourisme, agriculture, recherche en sciences naturelles) et moins dans d'autres (services à la population, recherche en sciences sociales). En outre, les rares instruments existants pour coordonner de manière plus systématique ces différentes politiques restent secondaires et sous-exploités, alors que la complexité de l'économie et de la société actuelles appelle plus que jamais à des innovations multisectorielles et multidimensionnelles (interdépendance des innovations technologiques et sociales, interdépendance entre tourisme, agriculture, énergie, industries et services ou interdépendance entre énergie, tourisme et agriculture).
- **Une définition de l'innovation excluant certains acteurs importants de l'innovation :** Les politiques actuelles sont principalement orientées vers la recherche scientifique, le développement technologique, et les entreprises. Elles n'impliquent que rarement ou indirectement les consommateurs et la société civile alors que ces acteurs jouent un rôle toujours plus grand dans les pratiques d'innovation actuelles et dans leur valorisation sociale (médias sociaux, économie collaborative, projets citoyens de développement durable, etc.).
- **Une utilisation exclusive de la propriété intellectuelle pouvant aussi freiner l'innovation :** Les politiques de transfert technologique débouchent souvent sur un droit de propriété intellectuelle exclusif pour les entreprises. Cette exclusivité permet certes de motiver les entreprises à investir dans la recherche et le développement. Elle peut toutefois également freiner, voire bloquer l'innovation. Par exemple, certains brevets restent parfois inutilisés ou peuvent être déposés dans le but non pas d'innover mais d'empêcher la concurrence d'innover. Cette exclusivité peut également freiner l'exploitation innovante de nouvelles technologies dans d'autres domaines non-concurrents.

Les futures politiques suisses d'innovation doivent tenir compte de ces limites. Elles devront permettre non seulement de stimuler des innovations complexes mais aussi de les valoriser sur la base de ressources technologiques, économiques et sociales construites collectivement. Nous proposons pour cela la mise en place d'une politique de « communs innovatifs ».

# DIE EMANZEN



## Les « commons » dans la gestion de l'innovation collective

« Creative Commons » (traduit littéralement « commons créatifs », abrégé CC) est une organisation à but non lucratif fondée en 2001 aux Etats-Unis. Elle propose des contrats-typé ou licences permettant à des créateurs de mettre à disposition et de partager leurs travaux de manière ouverte. Les licences CC permettent, sous certaines conditions, l'utilisation, la transformation et la communication d'une œuvre protégée par un droit d'auteur. Leur but est notamment de réduire les coûts de transaction dans le partage de travaux créatifs et d'enrichir un patrimoine commun en les faisant évoluer. Ce mode de (ré)génération collaborative et contributive de ressources créatives communes pourrait inspirer un modèle plus général de politique d'innovation.

## Les « commons » dans la gestion collective et durable des ressources naturelles

Le terme de « commons » est utilisé par certains économistes pour désigner des ressources communautaires dont l'accès est difficile à réguler (non-exclusivité) mais dont l'utilisation par les uns restreint celle des autres (rivalité). Les exemples des forêts ou des eaux piscicoles sont souvent utilisés pour illustrer la manière dont la non-exclusivité et la rivalité dans l'usage de ces ressources peuvent conduire à une « tragédie des commons », c'est-à-dire à une surexploitation et une destruction de ressources naturelles communes.

Plusieurs recherches ont mis en évidence comment certaines communautés locales, par exemple certaines communautés d'alpage, ont développé au cours de l'histoire des règles de gestion collective durable des ressources naturelles. Toutefois, ces travaux portent avant tout sur la préservation de commons existants et font peu de lien avec la politique d'innovation. Pour cela, il faut se demander comment une gestion collective des ressources pourrait également servir la création et la transformation de ces commons.



# Les fondements d'une politique de commons innovatifs

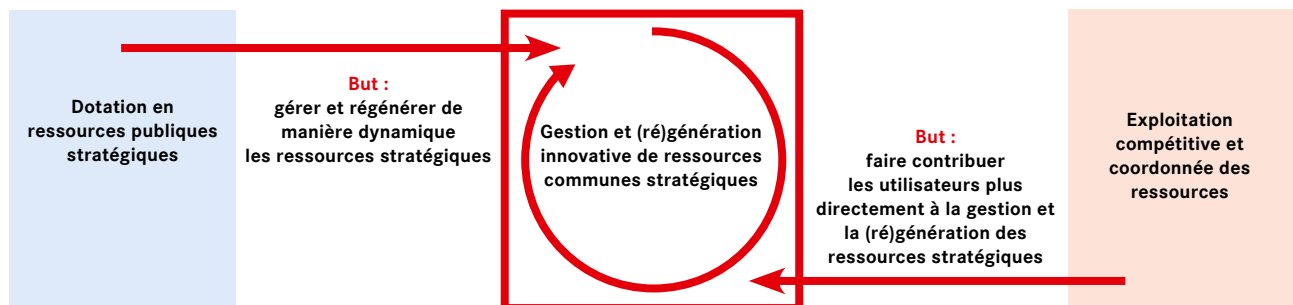
## Partie 2

### Vers une approche politique fondée sur les commons innovatifs

L'évolution des différentes politiques sectorielles décrites ci-dessus a certes permis de susciter et de renforcer l'innovation compétitive dans de nombreux domaines économiques. Cependant, la gestion et la (ré)génération collective de ressources communes nécessaires à cette innovation n'ont jusqu'à présent pas été au cœur de ces politiques. Une politique fondée sur des commons innovatifs vise une création et une gestion efficace de ces ressources par une implication plus directe et contributive de leurs utilisateurs et bénéficiaires.

Une politique de commons innovatifs doit permettre une valorisation effective, efficace et durable des ressources.

### Ressources créatives communes



### Points de départ et enjeux d'une politique de commons innovatifs :

- une gestion dynamique des ressources naturelles fondée sur des règles d'utilisation collective et contributive permettant un développement économique, social et environnemental durable (ex. coopératives d'exploitants, d'habitants et d'utilisateurs, parcs régionaux) ;
- un soutien aux innovations communautaires et participatives favorisées par l'essor d'Internet (ex. logiciels libres, licences « Creative Commons ») ;
- une valorisation des innovations sociales au cœur du changement de la société (ex. développement de nouveaux modes de consommation et de vie, nouveaux usages socio-économiques des technologies) ;
- la promotion et l'institutionnalisation d'une « économie collaborative » ne bénéficiant pas seulement à de nouveaux monopoles (Uber, Airbnb) mais à l'ensemble de l'économie et de la société (ex. Mobility, Wikipedia, LINUX) ;
- la valorisation de droits de propriété non-exclusifs favorisant l'innovation contributive (ex. « Open Insulin », « openmovement.org ») ;
- le renforcement d'un système de formation collaboratif entre entreprises, pouvoirs publics et apprenants (ex. apprentissage dual).

## La formation professionnelle duale

Le système d'apprentissage dual est souvent présenté à l'étranger comme l'une des clés du succès économique de la Suisse. Contrairement à d'autres pays, la formation professionnelle initiale des jeunes n'est pas confiée soit à l'Etat (exemple français), soit aux entreprises (exemple britannique). Elle est définie comme une tâche commune de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail. L'Etat assure la formation scolaire générale des apprentis et la reconnaissance institutionnelle de leurs compétences (Certificat Fédéral de Capacité - CFC). Les entreprises doivent leur permettre d'acquérir en emploi les compétences pratiques et spécifiques d'un métier. Ce système permet une gestion et une régénération communautaire de savoirs. L'Etat doit mettre en place des conditions-cadres de formation répondant aux besoins communs des entreprises et de la société. Les entreprises quant à elles sont censées former des travailleurs engageables par d'autres entreprises sur la base de compétences reconnues et certifiées publiquement par l'Etat.



## Les parcs régionaux : une gestion et une valorisation collaborative de ressources naturelles et culturelles locales

En 2007, le chapitre « Parcs d'importance nationale » de la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) entre en vigueur. Un nouveau modèle de parc y est proposé. Il ne s'agit plus de protéger un certain cadre naturel de toute activité humaine mais de préserver les valeurs naturelles (biodiversité, paysages, écosystèmes) et le patrimoine culturel d'une région tout en dynamisant son développement économique et social.

Selon la LPN, un parc naturel régional est un territoire rural qui se distingue par son riche patrimoine naturel et culturel. Sa biodiversité, son écosystème et son bâti doivent être préservés tout en per-

mettant un développement d'activités économiques durables : le tourisme vert, les produits locaux spécifiques et l'éducation à l'environnement.

Les parcs régionaux reposent principalement sur des initiatives régionales portées par la population, les autorités politiques et les milieux économiques. Les communautés locales jouent donc un rôle actif et prépondérant aussi bien dans la préservation que dans la valorisation de ressources naturelles et culturelles spécifiques.



# Pour une politique suisse de communs innovatifs

Diverses politiques et pratiques suisses en matière de gestion et de valorisation de communs existent déjà. Certaines d'entre elles sont d'ailleurs reconnues et promues internationalement tant par les milieux scientifiques que politiques et économiques.

Les travaux d'Elinor Ostrom, Prix Nobel d'économie 2009, soulignent par exemple les règles mises en place par des communautés locales de l'économie alpine suisse pour gérer et valoriser durablement certaines ressources naturelles (forêts, pâturages). Le système de formation dual suisse ou encore le label « Swiss Made » sont également d'autres communs reconnus internationalement et sur lesquels l'économie suisse fonde une partie de sa compétitivité. Les institutions qui encadrent ces communs sont principalement des règles de gestion collective d'une ressource. Cependant, elles ne relèvent pas fondamentalement de politiques d'innovation.

A l'inverse, les politiques innovatisées actuelles concernent avant tout l'exploitation compétitive de ressources pour l'innovation, principalement la technologie, et se soucient peu de la gestion commune, créative et durable de ces ressources. Cette priorité a de nombreux avantages mais également plusieurs limites (page 15) qui pourraient devenir des handicaps prépondérants pour l'innovation et le développement futur de la Suisse au vu des défis actuels et futurs à relever (page 7).

En effet, il apparaît clairement que le champ des acteurs de l'innovation doit être élargi afin de préserver et de valoriser de manière durable et stratégique les ressources nécessaires au développement. Pour cette raison, la proposition d'INNO-Futures est de placer la (ré)génération de communs innovatifs au cœur des politiques suisses actuelles. Une politique de communs innovatifs a ainsi pour principe de créer, d'entretenir, de développer et de valoriser de manière collective et participative des ressources communes d'innovation et de développement.

Une politique de communs innovatifs a pour objectif de créer, d'entretenir et de développer des ressources communautaires d'innovation.

## Les objectifs fondamentaux de cette politique de communs innovatifs sont :

- faire de l'innovation un moteur de création et de régénération de ressources stratégiques communes d'innovation et de développement (savoir, culture, nature, paysage, énergie, etc.) ;
- promouvoir des dynamiques de réciprocité et de responsabilité mutuelle entre les entreprises, la recherche, le politique et la société dans le développement, l'usage et la régénération de ces ressources ;
- ancrer les innovations dans leurs contextes territoriaux de développement, d'usage et de valorisation particuliers ;
- assurer la participation des acteurs de la société à l'innovation ;
- éviter la dégradation des ressources communes et la captation de valeur des innovations hors du pays ;
- assurer une prospérité durable pour toutes et tous.



## La réforme législative « Swissness »

---

En 2013, le Parlement fédéral a adopté la réforme législative « Swissness ». Cette réforme qui sera en vigueur dès 2017 vise à réglementer et protéger plus fortement l'usage du label suisse par les entreprises pour promouvoir leurs produits.

Cette réforme définit de manière plus stricte et plus restrictive l'utilisation de la désignation « Suisse » et de la croix suisse sur des logos de marques ainsi que dans la promotion de biens et de services. Pour les denrées alimentaires, 80 % du poids des matières premières doivent provenir de Suisse, et l'étape de transformation essentielle doit avoir lieu en Suisse. Des exceptions sont prévues pour les produits laitiers et pour les produits utilisant des matières premières non produites en Suisse. Pour les services, l'entreprise doit avoir son siège en Suisse et être réellement administrée depuis la Suisse. Pour les produits industriels, 60 % du coût de revient doit être généré en Suisse, et l'étape de fabrication essentielle doit s'être déroulée en Suisse.

Contrairement à la législation précédente, les coûts de recherche et développement peuvent dorénavant être comptabilisés. Le label suisse reste cependant avant tout un certificat d'authenticité valorisant des produits finis.



## Faire du label suisse une marque d'innovation et un commun innovatif

Le label suisse est une marque de qualité largement connue et reconnue internationalement. Il est un argument de vente et une ressource de compétitivité importante pour les entreprises suisses aussi bien sur le marché national qu'international. Pour cette raison, l'utilisation de la désignation « Suisse » et de la croix suisse dans la promotion de marques privées ou de biens et services commerciaux fait l'objet d'une politique de protection toujours plus stricte de la part de la Confédération.

La réforme législative « Swissness » concrétise cette politique et porte principalement sur la certification de produits finis. Bien que les dépenses de recherche et développement en Suisse soient dorénavant prises en compte pour évaluer le taux de « suissitude » d'un produit industriel, le label suisse n'est pas strictement un label d'innovation.

La création et la promotion d'une marque « Swiss innovated » permettrait de visibiliser et valoriser plus largement les biens, les services, les technologies, les initiatives collectives et les projets citoyens fondés sur des innovations suisses. « Swiss innovated » aurait pour but de reconnaître et de faire connaître la créativité et l'innovativité de l'économie, de la recherche et de la société suisse. Elle pourrait être définie comme une marque de propriété intellectuelle publique et libre d'usage à certaines conditions. Sous la forme d'un droit d'auteur ou d'une licence « Creative Commons », les innovations technologiques, économiques et sociales labélisées « Swiss innovated », pourraient être copiées et transformées à des fins commerciales ou non commerciales à condition que leurs utilisateurs mentionnent l'origine suisse de ces innovations et ouvrent leurs propres développements à d'autres. Ce label devrait être de mise pour toutes les innovations ayant bénéficié de fonds publics pour se développer.

Nous proposons la création d'une marque « Swiss Innovated » pour faire connaître et reconnaître toutes les innovations suisses et pour les valoriser à long terme.

### Cette marque et ces communs innovatifs suisses auraient pour but :

- de stimuler les acteurs suisses de l'innovation au sens large en reconnaissant officiellement des formes multiples d'innovations technologiques, économiques et sociales contribuant au développement du pays ;
- de promouvoir sur le plan international l'image et le statut d'une Suisse innovante dans tous les domaines de l'économie et de la société ;
- de visibiliser et promouvoir un contexte suisse d'innovation attractif à la fois pour les entreprises et les habitants établis dans le pays.





## Les projets-modèles pour un développement territorial durable

Instaurés en 2002 par l'Office fédéral du développement territorial (ARE) et élargis en 2007 en collaboration avec d'autres offices fédéraux, les « projets-modèles pour un développement territorial durable » soutiennent l'expérimentation « sur le terrain » d'approches innovantes et durables de développement pour les régions et les communes. Ces projets doivent permettre la mise en œuvre de solutions concrètes répondant à des besoins régionaux spécifiques et pouvant servir d'exemples pour d'autres expériences ailleurs. Ils sont ainsi perçus comme des laboratoires grandeur nature dans lesquels sont expérimentées de nouvelles méthodes, approches et procédures permettant de renforcer la qualité de vie, la diversité, la compétitivité et la solidarité dans les différents espaces ruraux et urbains suisses.

Pour la période 2014-2018, ces projets-modèles sont soutenus en étroite collaboration avec le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), l'Office fédéral du logement (OFL), l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'Office fédéral des routes (OFROU) et l'Office fédéral du sport (OFSPÖ).

## Les projets phares et de démonstration du Masterplan Cleantech

Les projets phares et de démonstration promus par le Masterplan Cleantech de la Confédération ne sont pas que des lieux d'expérimentation et d'adoption de nouvelles technologies. Ils sont également des espaces d'expérimentation sociale.

Ces projets ne rassemblent pas seulement des chercheurs et des industriels. Ils donnent une importance primordiale aux acteurs de la société civile et aux autorités publiques autour de projets pilotes à forte valeur communicationnelle nationale et internationale. Ils soutiennent ainsi un changement dans les valeurs sociales en rapprochant les citoyens, les entreprises, les administrations publiques et les politiques autour de projets collectifs exemplaires.

Ces projets sont orientés davantage vers le bien-être de la population plutôt que vers le développement de produits marchands immédiatement compétitifs sur les marchés mondiaux. Les innovations qu'ils impliquent ne prennent donc un sens que dans un contexte de changement de valeurs plus large pour notre société.

# Créer des communs innovatifs par des espaces d'expérimentation sociale

L'innovation ne s'incube pas seulement en laboratoire. Elle est également le fruit d'expérimentations sociales diverses permettant de donner un sens et un usage social aux nouvelles technologies. La société est elle-même un laboratoire permettant d'expérimenter collectivement et territorialement de nouveaux problèmes, de nouvelles valeurs sociales et économiques et de nouvelles solutions innovantes en lien avec les transformations du monde.

Pour promouvoir une compréhension élargie de l'innovation et soutenir simultanément l'innovation technologique et sociale, il est nécessaire de créer des espaces d'expérimentation dans lesquels des problématiques sociétales importantes et des solutions potentielles peuvent être définies et discutées collectivement. Ces problématiques sont diverses et recourent le plus souvent des enjeux à la fois technologiques, économiques, écologiques, territoriaux et sociétaux.

Il faut créer des espaces d'expérimentation autant pour les innovations sociales que pour les innovations technologiques.

Les projets phares et de démonstration soutenus par la politique énergétique de la Confédération n'exposent pas uniquement de nouvelles solutions technologiques au public. Ils sont aussi des espaces d'expérimentation économique et sociale permettant d'évaluer et de valoriser collectivement certaines innovations. Cette expérimentation peut notamment concerner l'implantation en milieu urbain ou rural de nouveaux modes de production et de consommation d'énergie liés aux technologies digitales, solaires, éoliennes, géothermiques ou de fracturation hydraulique.

Il ne s'agit donc pas de développer des technologies en laboratoire, d'un côté, de les faire accepter et de les appliquer dans la société, d'un autre côté. Les innovations se développent en interaction avec les acteurs de la société, autour de questions et de solutions qu'ils envisagent, comprennent et valorisent.

Les projets-modèles pour un développement territorial durable soutenus par l'ARE et d'autres offices fédéraux démontrent que l'expérimentation collective permet de créer, d'entretenir et de régénérer durablement des communs innovatifs. Associer les utilisateurs, consommateurs, habitants et citoyens à l'expérimentation et au co-développement de projets d'innovation permet à l'innovation de prendre un sens et d'évoluer avec les valeurs de la société. Certaines innovations peuvent par exemple avoir un sens et une valeur économique et sociale dans certaines régions et non dans d'autres. Une politique de communs innovatifs doit donc permettre la création et l'existence de lieux d'expérimentation spécifiques à certaines thématiques ou à certaines régions.

## Ces lieux d'expérimentation doivent permettre :

- d'évaluer et valoriser les risques et les opportunités de certaines innovations pour la société ;
- de mobiliser et d'engager la population dans le développement collectif d'innovations ;
- de stimuler des discussions autour de l'innovation ;
- de sensibiliser la population à des questionnements larges ;
- de définir des attentes et des solutions collectives ;
- d'assurer une utilisation sociale durable des innovations.

## PROAKTIVER STAAT



### « Smart cities » et « smart regions » : des politiques d'innovation résidentielles

---

Le concept de « Smart City », ou de « ville intelligente », est de plus en plus utilisé aujourd'hui pour mener différentes politiques urbaines d'innovation visant à promouvoir une gestion plus efficace et plus écologique des ressources à travers un usage accru des technologies de l'information et de la communication. Ces innovations portent sur une gestion collective et optimisée des ressources dans des domaines tels que la mobilité, l'énergie, les déchets et les bâtiments. Elles visent en premier lieu le développement de nouvelles solutions ingénieuses et de services tournés vers l'économie résidentielle des villes.

Différents projets pilotes et de démonstration dans ce domaine ont récemment été soutenus par l'Office fédéral de l'énergie dans le cadre du Masterplan Cleantech. Aux niveaux communal, cantonal et intercantonal plusieurs programmes d'innovation « smart city » ou « smart region » sont actuellement menés. En 2015, le Canton de Genève a lancé un vaste projet de « métropole intelligente » (« smart canton ») dans le cadre de sa stratégie économique 2030. Il vise ainsi à faire du milieu résidentiel genevois un espace d'innovation, de collaborations interentreprises et d'incubation de start-ups dans le domaine du développement urbain intelligent.



# Soutenir une « économie des solutions » par une approche « productivo-résidentielle »

Les politiques d'innovation actuelles sont principalement orientées vers l'industrie et la production de biens destinés à l'exportation. Or, aujourd'hui l'innovation dans le domaine des services à la population constitue une composante fondamentale de l'économie suisse. Alors que les innovations industrielles portent principalement sur le développement de nouvelles technologies, de nouveaux produits, ou de nouveaux processus productifs, les innovations « servicielles » portent avant tout sur le développement de solutions innovantes et spécifiques à certains lieux d'usage et de consommation.

Les innovations dans le domaine des cleantech ou des technologies digitales sont aujourd'hui liées davantage à une « économie des solutions » qu'à une « économie de la production ». Le développement de nouvelles technologies, notamment dans le domaine de l'information et de la communication, est certes un aspect important de ces innovations. Cependant, c'est l'usage innovant de ces technologies dans un contexte de consommation/utilisation particulier qui crée de la valeur économique et sociale à travers des modèles d'affaires complexes (business models). Ces solutions innovantes sont difficilement standardisables et exportables vers d'autres régions sous la forme de produits finis. Elles permettent cependant le développement de compétences et d'expériences nouvelles pouvant être transférées et adaptées à d'autres contextes d'utilisation.

Les récents projets communaux, cantonaux et intercantonaux de villes ou de régions « intelligentes » incarnent l'émergence de nouvelles politiques d'innovation collaboratives entre entreprises, autorités publiques, consommateurs et citoyens fondées sur le développement de solutions résidentielles locales et la gestion de ressources résidentielles communes. L'économie résidentielle est donc au même titre que l'économie d'exportation primordiale pour une économie de l'innovation en Suisse. Ces deux économies ne doivent pas être opposées mais pensées de manière complémentaire au sein d'une politique d'innovation productivo-résidentielle intégrée.

L'économie résidentielle et l'économie d'exportation doivent se renforcer mutuellement.

## Cette approche productivo-résidentielle doit permettre :

- de soutenir des innovations technologiques et sociales créant des conditions de vie attractives pour les résidents, les touristes et les entreprises ;
- de favoriser l'incubation locale de nouvelles solutions potentiellement industrialisables et exportables ;
- le remplacement de certaines importations (énergie, recyclage de matières premières, alimentation, etc.) par des activités locales de substitution ;
- le développement d'activités résidentielles innovantes permettant de maintenir et de faire circuler localement les revenus issus de l'exportation, de la mobilité résidentielle et du tourisme.



## Le Parc suisse d'innovation

En 2012, la révision totale de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI) a introduit les bases légales du soutien de la Confédération en faveur d'un parc d'innovation. Ce dernier doit renforcer la compétitivité de la Suisse à travers la mise en place d'un réseau d'innovation déployé sur plusieurs sites et développé en partenariat avec les cantons, les hautes écoles et les entreprises privées. En 2014 puis 2015, le Conseil Fédéral a accepté la proposition faite par la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP) d'organiser, dans un premier temps, ce parc d'innovation autour de deux sites principaux (ou « hubs ») à proximité des écoles polytechniques fédérales de Lausanne et Zurich et de trois sites secondaires dans le canton d'Argovie, au Nord-Ouest de la Suisse et à Bienne. La fondation de droit privé « Swiss Innovation Park » est chargée de coordonner et de promouvoir ce réseau d'innovation en Suisse et à l'étranger.

Dans la perspective d'une politique de communs innovatifs, un enjeu important dans la mise en œuvre de ce Parc suisse d'innovation sera d'engager un dialogue interactif et participatif entre les hautes écoles, les entrepreneurs et la population pour ancrer les projets d'innovation dans des problématiques à la fois régionales et globales.



Les théories et les politiques traditionnelles d'innovation conçoivent les régions avant tout comme des systèmes de production spécialisés dans certains domaines ou secteurs (page 5). Or, les innovations sont aujourd'hui plus que jamais complexes (culturelles, sociales, organisationnelles, commerciales), orientées par le développement de solutions ou d'applications plutôt que par le développement de la production (page 25). Souvent non reproductibles à l'identique d'une région à l'autre, les solutions/applications innovantes implémentées en Suisse sont difficilement exportables en tant que produits finis. En revanche, elles pourraient être reconnues à l'étranger comme une marque de qualité et d'innovation (Swiss Innovated).

L'identité socio-économique d'une région ne se limite pas à ce qu'elle produit ou ne produit pas (« Pharmaregion », « Biotech Valley », « Medtech Valley », « région agricole », « région touristique », « région dortoir »). Les communs innovatifs d'une région reflètent une identité multiple fondée sur des activités de production, de consommation et de vie diversifiées, propices à des solutions et des applications locales innovantes qui seront peut-être valorisées ailleurs, dans un second temps.

Une politique de communs innovatifs doit soutenir le renouvellement de ressources locales d'innovation spécifiques, éviter leur érosion et assurer leur adaptation en lien avec des enjeux globaux et des ressources complémentaires venues d'ailleurs (technologies, connaissances, solutions exemplaires, etc.). Ces ressources concernent le patrimoine naturel et culturel, les conditions d'accueil et de résidence ainsi que les systèmes de formation, de recherche et de production.

Mettre en œuvre une telle politique nécessite l'identification, le développement et la valorisation par les acteurs régionaux de communs innovatifs qui leurs sont propres. Sa gouvernance implique donc tous les échelons administratifs (national, cantonal, régional) et engage conjointement les entreprises, les centres de recherche et de formation, les habitants, les visiteurs (travailleurs et consommateurs mobiles, touristes, etc.) et les politiques. Le projet actuel de Parc suisse d'innovation pourrait être un catalyseur important d'une politique de communs innovatifs ancrée régionalement.

Les différents sites du Parc suisse d'innovation doivent jouer un rôle clé dans la valorisation et la régénération des communs innovatifs

### Les effets attendus d'un ancrage régional des communs innovatifs sont :

- le développement de solutions profitant non seulement à une économie d'exportation mais aussi à une économie résidentielle innovante, créatrice de conditions de vie locale attractives ;
- la mise en cohérence régionale de processus d'innovation économiquement, socialement et écologiquement durables ;
- la gestion et la valorisation participative de ressources d'innovation incluant l'ensemble de la société.



## **L'agence Innosuisse**

---

Le 17 juin 2016, le parlement fédéral a adopté la Loi sur l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Loi sur Innosuisse, LASEI). Cette loi institue la création d'un établissement de droit public dont la tâche est d'encourager l'innovation fondée sur la science dans l'intérêt de l'économie et de la société. Cet établissement sera géré de manière autonome et prendra des décisions indépendantes dans l'évaluation et l'octroi de soutiens à des projets d'innovation. Les tâches de cette nouvelle agence « Innosuisse » resteront principalement les mêmes que celles attribuées à la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) par le passé. Sa plus grande autonomie et indépendance d'action doivent toutefois lui permettre de gérer plus efficacement les différents outils de soutien à sa disposition et de mieux les insérer dans le système suisse d'encouragement de la recherche et de l'innovation.

Innosuisse sera gérée par un conseil d'administration et un conseil de l'innovation constitués de membres issus principalement de la recherche et de l'économie. Certains représentants d'autres milieux pourraient également intégrer le Conseil de l'innovation en fonction de leurs compétences en matière d'innovation fondée sur la science et de leurs liens avec la pratique dans l'économie et la société.

# Mise en œuvre d'une politique de communs innovatifs

Les différents instruments de soutien à l'innovation développés au cours des 25 dernières années en Suisse offrent aujourd'hui de nombreuses possibilités de promouvoir l'esprit d'entreprise et le développement de pratiques innovantes créatrices de valeur pour l'économie et la société. Ils sont le fruit d'adaptations qui ont pris en compte l'évolution des enjeux technologiques, économiques et sociaux de la mondialisation. Ces politiques font aujourd'hui leurs preuves et il ne s'agit pas de les remettre radicalement en question. Il faut plutôt questionner leurs évolutions possibles pour le futur.

Le développement durable et l'économie digitale impliquent aujourd'hui de comprendre l'innovation de manière élargie. Ces innovations ne portent pas seulement sur le développement de produits et d'activités économiques compétitives sur des marchés extérieurs. Elles concernent aussi la gestion et la régénération collective de ressources naturelles, technologiques, culturelles et sociales propices au développement de nouvelles pratiques et de nouvelles solutions créatives dans un contexte de consommation particulier.

Le volet 2 de la politique régionale ou les projets pilotes et de démonstration dans le domaine de l'énergie offrent un cadre propice pour développer une politique pilote de communs innovatifs en Suisse. Au cours des dernières années, ces instruments ont souvent été considérés comme secondaires dans le soutien à l'innovation et la compétitivité de l'économie suisse. Il faut dorénavant les considérer et les développer de manière prioritaire. Ils doivent non seulement devenir des instruments centraux des politiques sectorielles auxquels ils sont rattachés mais aussi des modèles expérimentaux pouvant inspirer l'ensemble des politiques d'innovation futures. Pour cela, nous suggérons que tous les projets soutenus dans ce cadre soient évalués selon des critères de communs innovatifs tels que proposés ci-dessus (p. 19).

Enfin, la mise en place d'une politique de communs innovatifs plus générale en Suisse passe obligatoirement par une agence d'encouragement à l'innovation indépendante des politiques sectorielles existantes et capable de créer des ponts entre les différents acteurs scientifiques, économiques et sociaux de l'innovation. De par sa structure et ses objectifs, l'agence Innosuisse pourrait accomplir cette mission. Aujourd'hui centrée principalement sur le transfert de technologies, ses tâches et ses ressources devraient être résolument élargies à des considérations en termes d'innovation sociale, régionale et urbaine. Un grand défi d'avenir pour Innosuisse pourrait donc être de susciter, stimuler, soutenir et labéliser des projets « Swiss innovated » à l'intersection des sciences naturelles et des sciences humaines, du public et du privé, de l'économie et de la société, des villes et des campagnes.

Le volet 2 de la politique régionale peut devenir une politique pilote de communs innovatifs et doit être prioritaire.

Une agence Innosuisse redéfinie et élargie pourrait promouvoir la marque « Swiss Innovated » et chapeauter la mise en œuvre d'une politique de communs innovatifs.



**Une nouvelle génération  
de politiques  
de développement ?**

---

## Imaginer et concrétiser ensemble une nouvelle génération de politiques

De l'avis des participants et participantes aux différents ateliers, l'intérêt principal de la démarche INNO-Futures a été de faire se rencontrer des personnes qui ne se connaissaient pas ou qui n'ont pas forcément l'habitude de collaborer. Ces ateliers étaient également l'occasion de poser un regard différent, parfois décalé, sur leurs activités et projets quotidiens. Il n'est pas facile de sortir de ce quotidien pour réfléchir avec d'autres ce que l'on pourrait faire différemment. Ceci est particulièrement vrai pour des chercheuses et chercheurs avant tout préoccupés par les publications scientifiques.

Les discussions créatives et constructives qui ont eu lieu tout au long d'INNO-Futures montrent qu'il y a un besoin indéniable de poursuivre un tel dialogue. Pour la plupart des participantes et participants, il est aujourd'hui temps d'imaginer et de préparer une nouvelle génération de politiques tenant compte de l'évolution de notre économie et de notre société. La période actuelle est propice à cela. La plupart des politiques mentionnées dans ce document ont récemment été ratifiées par les Chambres fédérales. Elles ne vont donc pas changer fondamentalement durant les prochaines années. Le moment est donc opportun pour réfléchir sereinement et collectivement à leur évolution possible pour les années 2020 et 2030.

La période actuelle est particulièrement appropriée pour élaborer ensemble la prochaine politique suisse d'innovation.

Ce papier de perspectives est le fruit d'une synthèse et d'une interprétation qui n'engage que ses auteurs. Il présente une voie de réflexion en phase avec de nouveaux enjeux dont il faudra sans conteste tenir compte. INNO-Futures a montré que penser l'innovation et le développement sous la forme de communs innovatifs n'est pas facile car cela remet en question certains principes fondamentaux de notre économie, par exemple la propriété exclusive d'un bien ou d'une ressource. Le terme de « compétitivité » est également à repenser car la valorisation de ces communs va au-delà d'innovations techno-productives destinées à l'exportation. Cette valorisation s'ancre dans des contextes de vie et de consommation au sein desquels les innovations technologiques et sociales peuvent émerger et se développer.

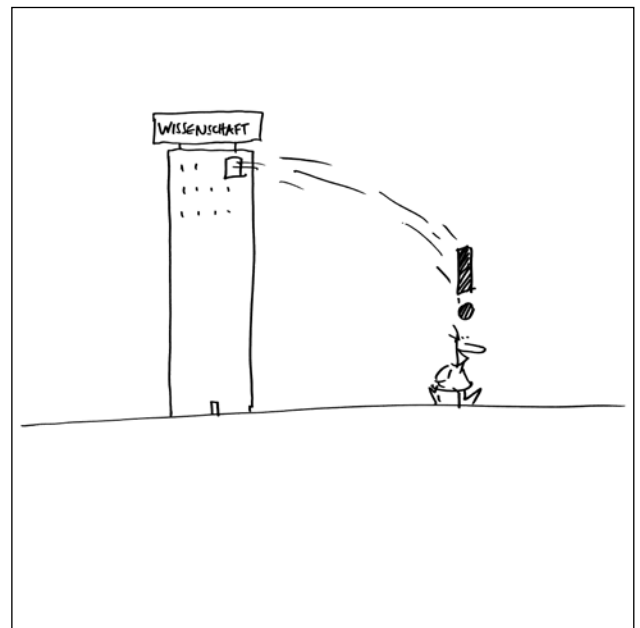
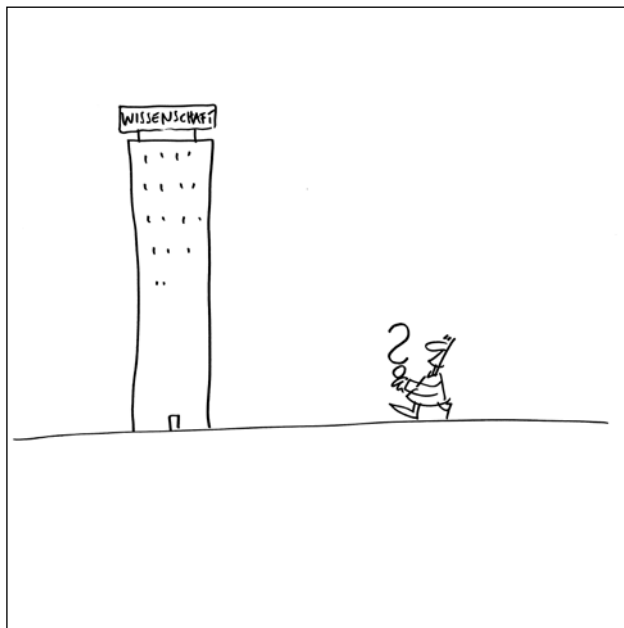
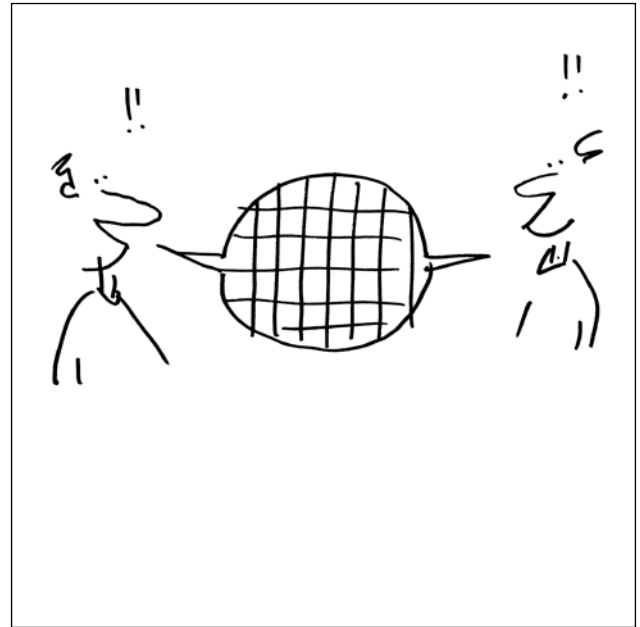
Pour imaginer et concrétiser une nouvelle génération de politiques, le dialogue doit se poursuivre à différents niveaux et dans des groupes de réflexion variés. Les différents partenaires institutionnels et associatifs du projet INNO-Futures seraient des porteurs légitimes de ce dialogue auprès des régions, des villes, des cantons et de la Confédération. La création d'une plateforme Internet ([www.communs-innovatifs.ch](http://www.communs-innovatifs.ch)) conjointe favoriserait également un dialogue généralisé avec la population au sujet de ressources communes de l'innovation en Suisse.

Un groupe de réflexion stratégique devrait également être mis sur pied autour des différents offices fédéraux concernés par l'innovatisation de leurs politiques. En partenariat avec l'économie, la recherche et la société, cette réflexion aurait pour tâche d'identifier et de valoriser les principaux communs innovatifs suisses par des politiques pilotes pouvant devenir des modèles d'avenir.





## Galerie d'inspirations



« Communiquer entre science et société, ce n'est pas apporter des réponses scientifiques aux questions de la société. C'est co-développer ensemble ces questions et ces réponses. »

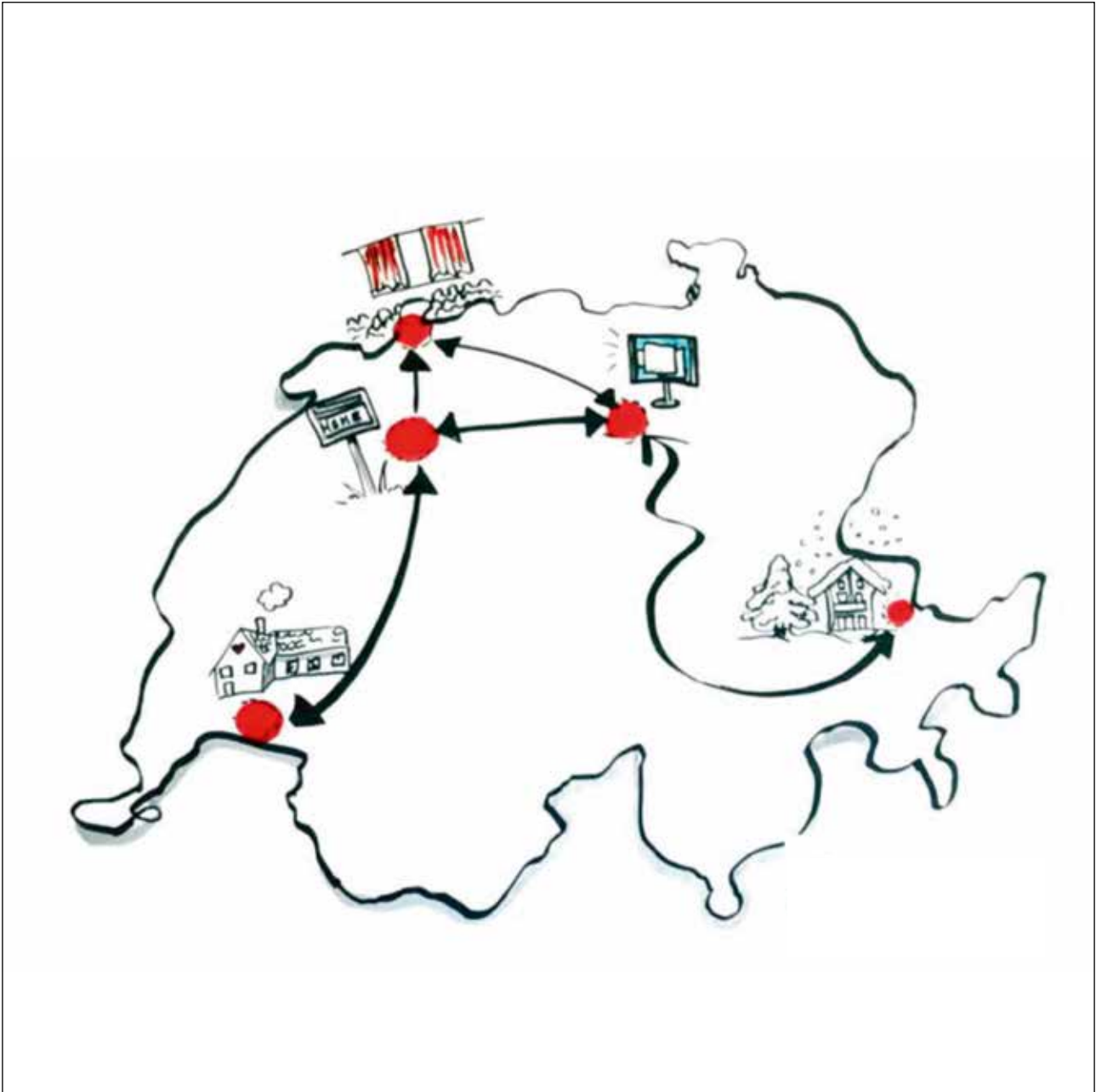




« Nos résultats de recherche sont ici mobilisés sous la forme de thèses provocatrices pour créer le débat, pas pour apporter des réponses définitives à toutes vos questions. »



« Innover ce n'est pas seulement créer de la valeur économique. C'est aussi proposer les nouvelles valeurs sociales de demain ! »



« Avec la mobilité des personnes (touristes, habitants, travailleurs), les revenus des industries exportatrices ne sont pas toujours captés où ils sont produits. »



« Innover c'est prendre le risque de changer notre manière de fonctionner. »

KRIEGE BRINGEN ZIELSICHERE  
INNOVATIONEN



---

**« Innover c'est développer de nouveaux produits et de nouvelles solutions dans un contexte économique et social incertain. »**

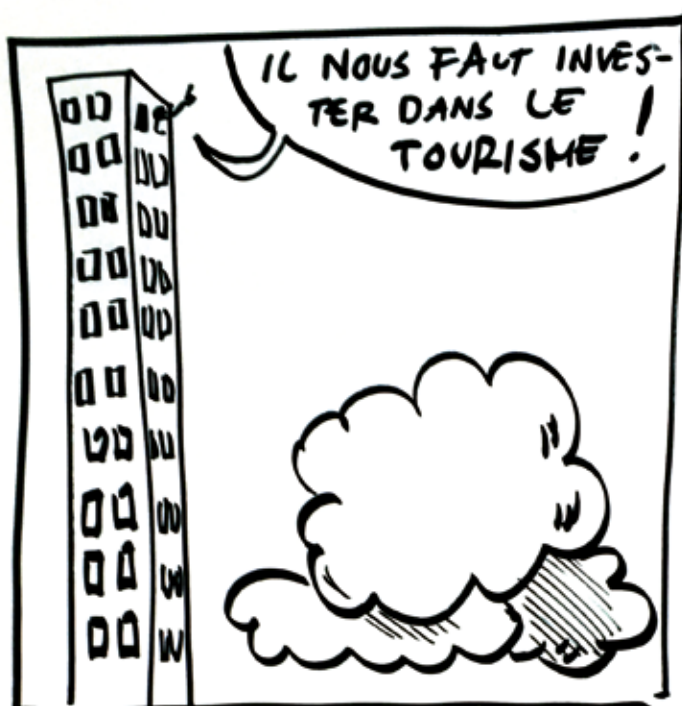


---

**« Une entreprise qui innove est comme une boule de jeu de quilles. Elle cherche à anticiper l'évolution d'une demande sociale et les changements de normes imposés par le politique pour répondre à cette évolution. Un nouveau label anticipe souvent un changement de normes plus général. »**

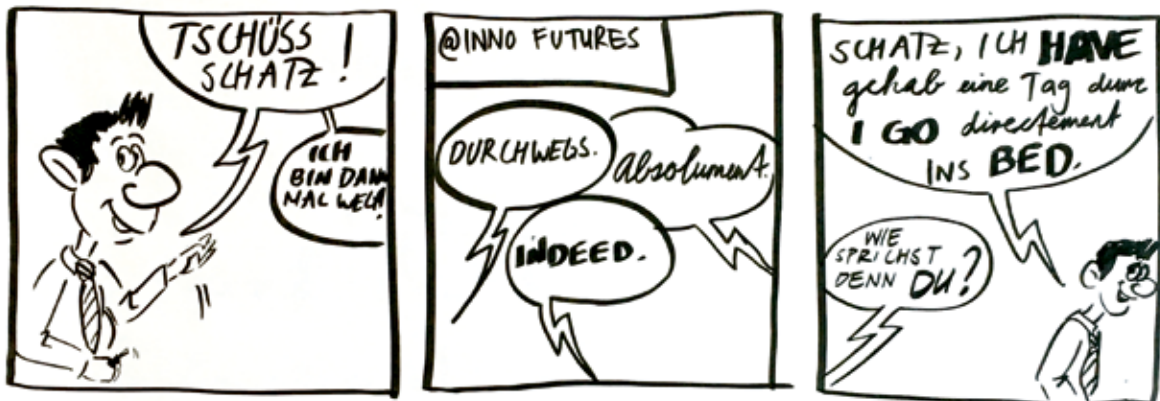


**« Un 'pourcentage résidentiel' pourrait être prélevé sur toutes les politiques d'innovation actuelles pour soutenir des projets expérimentaux innovants répondant à une problématique de gestion et de régénération innovatives des ressources locales. »**



« Les projets d'innovation doivent répondre à des besoins concrets et ancrés régionalement. Ils ne doivent pas être définis 'par le haut' de manière universelle. »





« Dialoguer entre acteurs de la recherche, de l'économie, de la société civile, de collectivités publiques et d'administrations fédérales ou cantonales est un défi ! Cela nécessite que chacun et chacune apprenne, en partie au moins, la langue des autres. »

## Références

Conseil fédéral (2011) : Masterplan Cleantech. Une stratégie de la Confédération en matière d'efficacité des ressources et d'énergies renouvelables. Berne : Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (14.09.2011)

Commission pour la technologie et l'innovation (CTI), Les origines de la CTI, URL : <https://www.kti.admin.ch/kti/fr/home/ueber-uns/die-kti--entstehung--leitbild-und-ziele-.html> (29.06.2016)

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI), La nouvelle législation «Swissness», URL : <https://www.ige.ch/fr/indications-de-provenance/swissness.html> (29.06.2016)

Conseil fédéral, Message du 21 août 1996 concernant la loi sur l'énergie (LEn), FF 1996 IV 1012 (-1170)

Conseil fédéral, Message du 9 décembre 1996 concernant l'encouragement de l'innovation et de la coopération dans le domaine du tourisme, FF 1997 I 1346 (-1370)  
Conseil fédéral, Message du 16 novembre 2005 concernant la nouvelle politique régionale (NPR), FF 2006 223 (-298)

Conseil fédéral, Message du 18 novembre 2009 relatif à la modification de la loi sur la protection des marques et à la loi fédérale sur la protection des armoiries de la Suisse et autres signes publics (Projet «Swissness»), FF 2009 7711 (-7846)

Conseil fédéral, Message du 23 février 2011 sur la promotion économique pour les années 2012 à 2015, FF 2011 2175

Conseil fédéral, Message du 1er février 2012 concernant l'évolution future de la politique agricole dans les années 2014 à 2017 (Politique agricole 2014-2017), FF 2011-2214

Conseil fédéral, Message du 25 novembre 2015 relatif à la loi sur Innosuisse, FF 2015 8661

Forum du développement territorial, Bulletin d'information No 1/2013, Projets-modèles. Développement territorial durable, Office fédéral du développement territorial (ARE) Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).

Livi, Christian & Jeannerat, Hugues (2015), Born to be sold : Start-ups as products and new territorial life cycles of industrialization, European Planning Studies, 23(10), 1953-1974.

Romerio, Franco (2008), Les controverses de l'énergie. Fossile, hydroélectrique, nucléaire, renouvelable, Collection Le savoir suisse, Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes





SCHWEIZERISCHER NATIONALFONDS  
ZUR FÖRDERUNG DER WISSENSCHAFTLICHEN FORSCHUNG



---

<sup>b</sup>  
UNIVERSITÄT  
BERN



UNIVERSITÉ DE  
NEUCHÂTEL